



BP 181
28004 CHARTRES CEDEX

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
Relative à l'année 2013
LE 19 JUILLET 2014

Salle Bécel, Maisons des Associations, 16 rue Maurice Glédel, 28210 Nogent le Roi

BILAN MORAL présenté par la présidente, Mme Yvonne Naidja

La présence de ses membres à l'Assemblée Générale constitue un encouragement important pour l'équipe du Conseil d'Administration. Les personnes présentes reçoivent les remerciements.

Lors de l'AG du 14 juin il manquait une voix pour atteindre le quorum. Les délibérations n'ont donc pas pu être validées. C'est la raison de la réunion d'aujourd'hui. Selon les statuts, aucun quorum n'est requis lors d'une deuxième convocation.

Le bilan moral prononcé traditionnellement par le président se résume par les activités qui ont eu lieu et celles qui sont prévues.

L'équipe actuelle a repris le flambeau de l'association en juin 2013, après une présidence intense pendant de longues années par Guy Leuvrey, assisté non moins intensément par son épouse Colette comme secrétaire. Ils y ont accompli de grandes choses. Malheureusement, pour des problèmes de santé dans leur famille, ils ont dû s'absenter de l'Eure et Loir pendant plus d'un an. L'année 2012 il n'y a pas eu de concerts et la perte d'intérêt dans ce cas est très rapide et importante. Ils ont tout fait pour relancer la machine au premier semestre 2013, mais le public n'était plus au rendez-vous, ce qui s'est fait lourdement ressentir dans les comptes.

Quand la nouvelle équipe a repris le flambeau en juin de l'année dernière, le défi était donc de taille : insuffler une nouvelle vie dans l'association et œuvrer pour que son étoile puisse de nouveau briller au firmament musical chartrain.

Quelques objectifs ont été fixés :

- Proposer au public de Chartres et d'Eure et Loir, tout âge, des moments musicaux intenses, avec une exigence de grande qualité pour interprètes et œuvres choisies
- Allier artistes régionaux et internationaux afin d'offrir un tremplin aux premiers.
- Instaurer une communication plus incisive autour des concerts (mails, site, radio, presse, mairies,...)
- Diversification des lieux de concerts permettant de découvrir des sites nouveaux, beaux et/ou insolites, ce qui permet également d'élargir l'éventail « public » en faisant connaître les Samedis Musicaux au-delà de Chartres.
- Pour limiter le risque financier quand les concerts ont lieu hors de Chartres, négociations avec les artistes « aux entrées » en leur permettant de jouer le même programme à Chartres contre un cachet normal. C'est important si le concert de Chartres a lieu au Musée : le jauge très réduit de 69 places ne permet pas de rentrer dans ses frais. Le plus gros problème des Samedis Musicaux est en effet la difficulté de salle sur Chartres pour l'instant : la salle au Musée est magnifique et équipée d'un superbe piano, mais le jauge très réduit constitue un sérieux handicap. Une autre salle est bien-sûr le Théâtre. Or, le théâtre programme 4 concerts classiques par an, dont 2 sont réservés au Conservatoire, 1 à la programmation du théâtre et 1 à une association. Les Samedis Musicaux ont pu programmer avec succès un concert en février dernier, mais pour les années à venir ce sera le tour d'autres associations. Peu de chance donc de retrouver cette belle salle pour une programmation des SM dans un proche avenir, même si un choix prestigieux a été présenté au directeur du TDC... Pour certains programmes l'église Saint Aignan est un bel endroit, mais M Lhoste a confirmé récemment que l'hiver prochain l'église ne sera plus chauffée. Une autre date doit donc être trouvée pour le concert trompette/orgue initialement programmé pour février 2015.

Un projet simple dans sa dénomination, ambitieux dans sa réalisation !

Pour y parvenir, un assainissement des finances et la recherche d'autres sources de financement se sont imposés:

Les Samedis Musicaux bénéficient d'une subvention de € 4000,00 de la ville de Chartres et d'une aide logistique très appréciable pour l'organisation des concerts. Le Crédit Agricole vient de donner son accord pour un partenariat de trois ans à raison de € 1000,00 par an. Le Conseil Général a refusé la demande de subvention pour 2014, mais a accepté d'imprimer tout ce dont les SM ont besoin pour les concerts, ce qui constitue également une aide précieuse. Studio de Royer réalise gracieusement tous les travaux graphiques. La CC4V met gracieusement son piano de concert à disposition (transport et accord à charge des SM). L'Asne qui vielle assure un point de billetterie sur Chartres au moment des concerts.

Face à ces efforts et à l'action culturelle menée, les Samedis Musicaux espèrent être suivis pour l'année 2015 sur le plan financier par la ville de Chartres. La demande sera également réitérée auprès du département, car le refus absolu pour cette année n'a pas vraiment été compris. Il y a bien-sûr des restrictions budgétaires à tous les niveaux, mais pourquoi avoir rayé tout simplement les Samedis Musicaux de la liste ?

Par rapport au précédent conseil d'administration où Guy et Colette Leuvrey œuvraient en quasi autonomie, les choses ont été changées et un travail plus collectif s'est imposé avec des objectifs qui parfois décoiffent un peu. La mise en œuvre d'une nouvelle politique relativement incisive ne se fait pas sans heurts. Ainsi, les SM ont enregistré en avril dernier la démission de deux membres de leur Conseil d'Administration, ayant comme conséquence la vacance des postes de trésorier et de secrétaire. En attendant l'élection d'un nouveau bureau à l'issue de cette Assemblée Générale, un trésorier par intérim a été désigné (Patrick Troysi) et le secrétariat a été assuré principalement par la présidence, aidée par d'autres membres de l'association.

L'Equipe en place est heureux de voir un dynamisme naissant tant au niveau du nombre d'adhérents que sur la fréquentation des concerts en général. Le nombre d'adhérents est passé de 37 en 2013 à 47 en 2014. Cela fait 27% en plus, mais le nombre reste faible bien-sûr. Un score à battre pour l'année à venir.

Plus important est bien évidemment la fréquentation des concerts :

Sous la présidence de Guy Leuvrey, deux concerts ont eu lieu au premier semestre 2013 :

- 17.03.2013 à Châteaudun : quatuor de Nogent le Roi + François Cornu : 89 personnes
- 8.6.2013 à Chartres Salle Marceau : Trio Atanassov : 34 personnes

Depuis l'AG de juin 2013, la nouvelle équipe a réalisé les deux mêmes concerts « Intégrale Brahms violon/piano » :

- 19.10.2013 au MBA
 - 20.10.2013 Salle des Fêtes Nogent le Roi
- 84 personnes

Puis :

- 1.2.2014 Ensemble Zerlina au TDC 293 personnes
- 23.5.2014 à Chaudon + 24.5.2014 chez Pacific Création à Chartres 'un piano , quatre mains, deux comédiens' : env 240 personnes

La progression de la fréquentation est donc très nette et très encourageante, mais reste à confirmer dans la durée.

Programmation à venir :

Les 20 et 21 septembre 2014 : Laure Colladant, récital Schubert sur pianoforte à l'Hôtel des Ligneris de Chartres et à l'église de Meslay le Grenet (danse macabre).

Le 8 novembre 2014 : trio « Adami » (flûte, violon, piano) au MBA en co-production avec les Amis du Château de Maintenon.

En négociation pour 2015 :

(l'information sur le non chauffage de l'église Saint Aignan étant récente, il faudra intervertir des concerts pour que le concert trompette/orgue tombe dans une période clémente. Cela implique de renégocier les dates avec tous les intervenants des différents concerts, donc très peu de dates fixées à l'heure actuelle) :

- (septembre ?)A Saint Aignan Trompette + orgue avec le nouveau Maurice André : Romain Leleu et Ghislain Leroy à l'orgue.
- Récital Liszt piano avec Wilfrid Humbert (+ introduction par Bruno Moysan)... MBA en février 2015?
- Cello+piano avec Raphael Pidoux et Emmanuel Strosser, mais où et quand?
- Dimanche 29 mars 2015 trio Alain Billard, Yves Dharamraj et François Cornu dans l'église de Saint Prest
- Fin mai (dans une usine ?) musique Piazzolla avec le Quatuor Caliente

Le bilan moral est approuvé à l'unanimité par les 24 adhérents présents et/ou représentés.

BILAN FINANCIER présenté par le trésorier par intérim M. Patrick Troysi

Comme suite à la réunion du Conseil d'Administration de l'association en date du 29 avril 2014, il me revient en tant que trésorier par intérim, de présenter les comptes de l'association pour l'année 2013.

1. – BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

Le montant de l'Actif et du Passif s'élève à : **6.172,16 €**.

Le solde de TVA (à percevoir) se monte à : **917,79 €**.

La nouvelle équipe tient à souligner la présence à l'actif du bilan de l'association, donc dans la partie des biens dont l'association est propriétaire, des immobilisations pour une somme de 12.492,69 €. Ces équipements ou matériels correspondants qui sont totalement amortis par ailleurs, n'ont pas été remis à la nouvelle équipe en juin 2013.

Après contact avec M. Claude Forhan, ancien trésorier de l'association, il s'avère que ces sommes correspondraient :

- A l'achat d'un photocopieur RICOH en 1997 qui a été amorti sur cinq ans ;
- A l'achat d'un bac recto-verso pour le photocopieur RICOH qui a été amorti sur cinq ans ;
- A l'achat d'un ordinateur portable TOSHIBA en 1999 qui a été amorti sur deux ans puis vendu à M. François Laillier en 2002 ;
- A des logiciels achetés en 2002 et 2003 qui ont été amortis sur un an.

Selon les indications de M. Claude Forhan, ces matériels et logiciels sont en possession de Mme et M Leuvrey, anciens gestionnaires de l'association. Le Bureau de l'association est dans l'attente d'une réponse de Mme et M Leuvrey pour savoir si ces équipements et logiciels existent encore. Même si c'est le cas, le matériel étant obsolète et l'association n'en ayant pas besoin, l'accord est demandé à l'A.G. pour le céder pour l'Euro symbolique à Mme et M Leuvrey et de le sortir ainsi du bilan de l'association.

2. – RESULTATS

L'exercice 2013 enregistre un déficit de **6.824,24 €**.

Il fait suite à l'exercice 2012 qui était bénéficiaire de 3.920,08 € du fait de l'absence de programmation et à l'exercice 2011 qui était déficitaire de 5.744,18 €.

Ce déficit s'explique principalement par l'absence totale de subvention sur cet exercice et par les déficits de nos trois concerts :

- Quatuor de Nogent Le Roi et François Cornu à Châteaudun : - 3.413,19 €
- Trio Atannassov à Chartres : - 3.193,10 €
- Intégrale de Brahms violon et piano à Chartres et Nogent-Le-Roi qui étaient les premiers concerts de la nouvelle équipe : - 609,21 €

Le point sur la trésorerie de l'association :

Au 31 décembre 2013, les comptes font ressortir des soldes de trésorerie de :

- Caisse : 387,00 €
- Compte courant : 511,80 €
- Livrets : 4.355,57 €

3. – FREQUENTATIONS

La fréquentation de nos concerts en forte baisse au premier semestre 2013, montre un léger mieux lors des concerts d'octobre 2013. Cette amélioration s'est en particulier confirmée lors des premiers concerts de 2014.

4. – ANALYSE FINANCIERE

Les dépenses liées à l'organisation des concerts ont représentés 91% du total des charges de l'association et, par différence, les frais de fonctionnement ont représenté 9% du total des charges.

Les recettes générées lors des concerts ne couvrent les dépenses qu'à hauteur de 33%.

Aucune subvention n'avait été sollicitée pour cet exercice 2013.

Le montant des adhésions a été de 1.170 € pour un nombre d'adhérents de 37.

5. – COTISATION ANNUELLE ET PRIX DES PLACES

Pour rappel les montants des cotisations annuelles étaient en 2013 de :

- 25 € pour les adhérents ;
- 50 € pour les associés ;
- 80 € pour les donateurs ;
- 100 € pour les bienfaiteurs.

Le Conseil d'Administration lors de la réunion du 29 avril 2014 a validé la modification des montants de cotisation annuelle de la manière suivante :

- Suppression des catégories « Associés » et « bienfaiteurs » qui n'existent pas dans les statuts.
- Un montant de cotisation de 20 € pour les adhérents ;
- Un montant de cotisation de 35 € pour la catégorie « Donateurs » (appellation utilisée dans les statuts) comprenant une entrée gratuite au premier concert ;
- Les membres élus du Conseil d'Administration s'acquitteront également d'une cotisation annuelle de 35 € (60 € pour un couple membre du Conseil d'Administration). Ils assisteront gratuitement aux concerts en contrepartie du travail fourni.

- Notre A.G. se situant au milieu d'un exercice, tout nouvel adhérent à partir de ce jour le sera pour le 2^e semestre 2014 et l'année 2015 en entier, comme les personnes qui ont pris leur adhésion au 2^e semestre 2013 seront couvert jusque fin 2014. Ce qui ne les empêche pas de prendre leur carte 2015 dès maintenant...

Prix des places : Le CA vote pour le maintien des prix actuels pour la saison 2014/2015 :
 € 17,00 plein tarif, € 11,00 adhérents et jeunes de 12 à 25 ans, gratuité pour les moins de 12 ans accompagnés.

Le bilan financier, la proposition de céder pour € 1,00 symbolique les éventuelles anciennes immobilisations (détail point 1°) à Mme et M Leuvrey, ainsi que les décisions du point 5 sont approuvés à l'unanimité par les 24 adhérents présents et/ou représentés.

ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rappel du Conseil d'Administration élu dans sa totalité lors de l'AG de juin 2013 :

BRESSON Etienne BRESSON Nicole FERRIERE Jean FORHAN Claude FORHAN Sylvie GAUTIER Michèle	GUILLOU Alain LEBEAU Xavier LESTER Valérie NAIDJA Yvonne TROYSI Patrick
---	---

Modifications intervenues en cours d'année :

- Demande de mise en disponibilité en sept 2013 de MM Alain GUILLOU et Xavier LEBEAU
- Démission en avril 2014 de Mme et M Claude FORHAN

Démissionnaire en fin de mandat :

- Mme Michèle GAUTIER

Sont candidats au Conseil d'Administration 2014/2015 :

Mmes Axelle BETH, Karine TOUATI, Dominique TROYSI,
 MM Alain GUILLOU, Léo TOUATI

L'article 14 des statuts de l'association précise que le nombre d'administrateurs doit se situer entre 9 et 15 membres, avec le renouvellement d'un tiers tous les ans. Afin de s'y conformer, l'Assemblée Générale vote à l'unanimité la composition suivante du nouveau Conseil d'Administration, assortie de l'année de sortie pour chacun :

BETH Axelle – 2017 BRESSON Etienne – 2016 BRESSON Nicole – 2015 FERRIERE Jean – 2015 GUILLOU Alain – 2016 LESTER Valérie - 2015	NAIDJA Yvonne – 2016 TOUATI Karine – 2017 TOUATI Léo – 2017 TROYSI Dominique – 2017 TROYSI Patrick - 2016
--	---

QUESTIONS DIVERSES

Est-il opportun d'organiser un récital au moment de l'Assemblée Générale ?

L'Assemblée Générale s'adresse à ses adhérents. Ils sont en nombre limité pour l'instant ce qui implique un public restreint. Il n'est pas agréable pour des artistes de jouer devant une assistance clairsemée. Les membres présents à l'Assemblée préconisent de garder l'énergie pour les « vrais » concerts et de n'assortir les A.G. que d'un vin d'honneur.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 20h00.

Yvonne Naïdja
 présidente